



**Dossier de demande de subvention communale 2019  
destiné aux associations Larziacoises**

Chaque année, la commune de Lardy soutient financièrement les associations qui en font la demande. L'attribution de la subvention est soumise à la libre appréciation du conseil municipal, après étude de la demande par la commission municipale concernée.

Il est important de rappeler que la subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- être une association dite Loi 1901,
- avoir son siège social et/ou son activité principale établis sur le territoire de la commune de Lardy, et/ou les activités bénéficient aux Larziacois
- avoir été déclarée en préfecture avant le 31 décembre 2018 (nouvelles associations).

**1- IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION**

Nom de l'association : .....  
(en toutes lettres et conforme à la déclaration officielle)

Acronyme, sigle ou dénomination usuelle : .....

N° d'enregistrement Préfecture : .....	Date de publication au Journal officiel : .....
--	---

Dernières modifications statutaires : .....	Date de publication au Journal officiel : .....
---	---

Siège social : .....

Adresse de correspondance (si différente du siège social) : .....

.....

Téléphone : 

--	--	--	--	--

Télécopie : 

--	--	--	--	--

Courriel : .....

Adresse site Internet : .....

Numéro SIREN (éventuel) : .....

Fédérations ou organismes auxquels l'association est affiliée (en toutes lettres) : .....

.....

.....

Représentativité de l'association : .....

- Nationale       Régionale       Départementale       Locale :

Agrément : ..... Ministère de : .....

en date du : .....

Reconnaissance d'utilité publique : Oui Non

## 2 - COMPOSITION DU BUREAU

Fonction	Nom	Prénom	Adresse/ Tél. / Fax / Courriel
Président			
Secrétaire			
Trésorier			

## 3 - ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

### **3A / FONCTIONNEMENT, présentation des activités habituelles de l'association :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **3B / PROJET D'INVESTISSEMENT :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **3C / PROJET D'ACTION OU DE MANIFESTATION :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Public ciblé : .....

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : .....

Lieu de réalisation : .....

Date de mise en oeuvre prévue : .....

Durée de l'action (préciser le nombre de jours, mois ou années) : .....

Nombre de clubs extérieurs : .....

Evaluation du public déplacé : .....

**3D / Participation aux manifestations communales de l'année précédente :**  Oui  Non

si oui, lesquelles :

Téléthon  Fête Nationale  Forum des associations  Autres .....

**Participation aux manifestations communales de l'année en cours :**  Oui  Non

si oui, lesquelles :

Téléthon  Fête Nationale  Forum des associations  Autres.....

**3E / Effectifs**

<u>Effectifs</u>	Adhérents – 18 ans	Adhérents +18 ans	Bénévoles
Larziacois			
Non Larziacois			
Total			

<u>Montant de la cotisation annuelle</u>	- 18 ans	+ 18 ans
Larziacois		
Non Larziacois		

♦ Pratiquez-vous des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses, chômeurs, etc ?  Oui  Non

♦ Votre association exerce-t-elle une activité sur le plan social ? (prévention, accueil handicapés...) :

Non  Oui, précisez : .....

♦ Action visant à insérer des jeunes au sein du bureau ou dans l'encadrement : combien de jeunes (- 25 ans) occupent ces fonctions ? .....

**3F / Renseignement sportifs**

Effectifs	- 18 ans	+ 18 ans
Licenciés		
Dont Compétiteurs		
Dont Non Compétiteurs		
Montant de la licence		

**Encadrement :**

Noms – Prénoms	Fonctions*	Statut**	Diplôme***

\* *Entraîneurs, animateurs, éducateurs, arbitres*

\*\* *Temps plein ou partiel – Chèque Emploi Service – Emploi jeune – CDD – CDI – Nb heures hebdo..., bénévole*

\*\*\* *Brevet d'état, diplôme fédéral...*

**Rappel Art. L. 363-1 du code de l'éducation :** « Nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle s'il n'est titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'état et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers. Lorsqu'elle est incluse dans les formations aux diplômes professionnels, organisées par les établissements visés à l'article L. 463-2, la certification de cette qualification est opérée sous l'autorité de leurs ministres de tutelle. Dans tous les autres cas, elle est délivrée sous l'autorité du ministre chargé des sports. »

### 3G/ Formation

Quelles sont les actions de formations réalisées de l'année 2018?

.....  
.....  
.....  
.....

Quelles sont les prévisions pour l'année 2019 ?

.....  
.....  
.....  
.....

Population concernée : jeunes de moins de 25 ans

.....  
.....  
.....  
.....

### 3H/ Activités prévues pour 2019

Activités	Lieux	Dates / Horaires

 Joindre le cas échéant le calendrier des manifestations prévues par votre association.

## 4 – INFORMATIONS FINANCIÈRES DE L'ASSOCIATION

<b><u>Les aides indirectes de la ville de Lardy :</u></b>	2017	2018
Mise à disposition de salles pour la pratique de l'activité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mise à disposition de la salle de spectacle	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mise à disposition d'un terrain éclairé	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Prêt de matériel	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Lots, coupes	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Travaux d'imprimerie (photocopies)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mise à disposition d'un local permanent	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mise à disposition de personnel communal ( <i>lors de manifestations</i> )	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

<b><u>Subventions :</u></b>	2017	2018	<b>Souhaits pour 2019</b>
Etat	€	€	€
Conseil Régional	€	€	€
Département	€	€	€
Commune de Lardy	€	€	€
Autres communes : .....	€	€	€
Autres : ..... .....	€	€	€

### Situation financière de votre association :

Date de clôture de l'exercice : .....

	2016	2017	2018
Recettes	€	€	€
Dépenses	€	€	€
Résultat de l'exercice (Recettes – Dépenses)	€	€	€
Trésorerie au : ..... (Caisse + Banque + Livrets + placements)	€	€	€

 Joindre le bilan financier et le budget prévisionnel

## 5 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.*

Je soussigné(e) ..... (nom et prénom), représentant(e) légal(e) de l'association,


- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom et titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation : .....

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

 Joindre le RIB ou RIP

Fait, le : ..... à .....

Signature du Président :

### **Pièces à joindre obligatoirement**

- le compte-rendu de la dernière assemblée générale ordinaire, précisant la composition du bureau en place ;
- le bilan financier voté en assemblée générale ;
- le budget prévisionnel de l'année en cours ;
- un RIB de l'association ;
- l'attestation d'assurances multirisques et responsabilité civile de l'association.

**Dossier à renvoyer impérativement avant le 31 mars de l'année 2019**

**Attention :** Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement duquel vous avez déposé votre dossier.